



ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES
ORTHODOXES DE FRANCE

7, rue Georges Bizet - 75116 Paris

www.aeof.fr

LE PRESIDENT

**Observatoire de la laïcité
Audition de son Eminence, le Métropolitain Emmanuel de France
Mardi 4 février 2014**

Monsieur le Président,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les parlementaires, personnalités qualifiées et membres de droit,

Lors de l'installation de l'Observatoire dont vous avez la charge, le Président de la République, Monsieur François Hollande, après avoir défini la laïcité comme « *un principe de liberté et de cohésion* », appelait à « *un dialogue serein et constructif* » afin de combler ce qu'il nommait lui-même « *un besoin d'apaisement et de clarté* » au sein de notre société.

Soyez assuré que c'est dans l'esprit même des paroles du Chef de l'Etat que je suis honoré de répondre à votre invitation en tant que Président de l'Assemblée des Evêques orthodoxes de France.

Que la laïcité soit un principe de liberté et que ce principe soit précieux, les Français qui appartiennent à l'Eglise orthodoxe le savent tout particulièrement. L'histoire de l'orthodoxie au XXe siècle a en effet été marquée, dans ses territoires traditionnels, par de nombreuses vagues de persécution qu'ont promues des régimes totalitaires agissant au nom de l'athéisme militant mais aussi du fanatisme théocratique. Au gré des mouvements de population qui en ont résulté, les orthodoxes ont trouvé en France mieux qu'un lieu d'exil. Par l'accès à la liberté de conscience et à la liberté de culte dont elle leur a garanti la jouissance, par l'octroi d'une pleine citoyenneté qu'elle leur a donné ou redonné d'exercer, la patrie des droits de l'homme est devenue leur patrie. Portés par ce mouvement d'émancipation, ils se sont ainsi affranchis des pressions étatiques, des enfermements communautaires, des pesanteurs sociologiques pour revenir à l'essence de leur foi. Assurés du caractère ouvert et égalitaire de ce pluralisme concret, ils sont allés à la rencontre des autres à travers le dialogue savant, œcuménique, interreligieux, mais aussi en entrant dans une relation de plain-pied avec l'humanisme, la modernité et la sécularisation. Une double cohésion en est ressortie : d'abord, celle des orthodoxes entre eux qui ont dépassé de la sorte leurs clivages linguistiques ou ethniques pour

affirmer leur unité dans l'appartenance commune à un même pays, une même langue, un même devenir ; ensuite, celle des orthodoxes avec l'ensemble de leurs compatriotes dans le partage des mêmes valeurs, de la même culture, de la même conception du politique, au sens premier des lois régissant la vie de la Cité. Le meilleur signe de cette intégration est certainement la contribution des écrivains, des artistes, des scientifiques, d'origine, de confession ou de sensibilité orthodoxe au patrimoine et au rayonnement de la France. Dans le même temps, l'expérience, quasiment de laboratoire, qu'a connue l'Eglise orthodoxe en France n'a pas manqué de revêtir une force d'exemple pour le reste de l'orthodoxie dans le monde. Cet enrichissement réciproque peut, sans exagération, être considéré comme un fruit de la laïcité, ce principe inaliénable qui est inscrit dans le premier article de notre Constitution.

Pour autant, la laïcité n'est pas qu'un principe. Elle est aussi une histoire au cours de laquelle elle se sera voulue tour à tour « *combative* », « *stricte* », puis « *positive* », « *apaisée* », « *plurielle* », ou encore « *neutre* ». Elle est surtout une pratique qui n'est pas allée sans exceptions, adaptations ou variations. Elle représente désormais un prisme des transformations que connaît la France au sein d'un monde en mutation. D'une part, au plan national, le paysage religieux s'est profondément diversifié sous l'effet des flux migratoires ; d'autre part, au plan international, la construction européenne suppose une harmonisation des différents systèmes et législations afférents aux confessions historiques tandis que le choc des fondamentalismes aggrave, sur cette matière comme sur d'autres, la disparité entre le Sud et le Nord. Je ne me substituerai pas ici aux spécialistes de ces questions, mais il est clair que la laïcité, cette exception française souvent inconnue, méconnue ou mal comprise à l'extérieur de nos frontières, doit être dorénavant pensée dans le contexte de la globalisation.

Il s'agit donc de savoir à quelle laïcité nous entendons nous référer puisque, selon la formule même du Président de l'Observatoire, M. Jean-Louis Bianco, le mot renvoie à un « *concept-valise* ». Ainsi, la loi de 1905, qui avait été décrétée hier pour fonder le droit général à l'incroyance, est parfois interprétée aujourd'hui comme devant fonder les droits spécifiques des croyances. Je peux dire que telle n'est pas la démarche des orthodoxes qui n'ont pas de revendication particulière à ce sujet et ne recherchent aucun avantage catégoriel. Au contraire, ils font leur le précepte de l'Épître à Diognète, ce grand texte apologétique du II^e siècle qui décrit de la façon suivante les premiers chrétiens : « *Ils ne se distinguent pas du reste des hommes ni par leur langage, ni par leur manière de vivre ; ils n'ont pas d'autres villes que les vôtres, d'autre langage que celui que vous parlez ; rien de singulier dans leurs habitudes. Répandus, selon qu'il a plu à la Providence, dans des villes grecques ou barbares, ils se conforment, pour le vêtement, pour la nourriture, pour la manière de vivre, aux usages qu'ils trouvent établis* ». C'est pourquoi, nos fidèles ne peuvent qu'être satisfaits du fait que leurs institutions, en se structurant selon les modèles requis, ont acquis le statut d'interlocuteurs pour

les pouvoirs publics et que les dispositions réglementaires générales encadrant les cultes leur ait été étendues. Refusant toute tentation communautariste, les orthodoxes se reconnaissent donc dans l'espace de la République, levier de leur intégration.

Toutefois, les interrogations qui affectent la laïcité ne proviennent pas seulement de l'agitation des formes les plus convulsives du retour du religieux et qui sont d'autant plus condamnables qu'elles correspondent en fait à une instrumentalisation à des fins politiques. En réaction, nous assistons à un regain du laïcisme qui diverge profondément, à mon sens, de l'inspiration et de l'intention des Pères fondateurs. L'intransigeance idéologique qui en découle attise inutilement les fanatismes adverses, mais elle dérouté également les simples croyants car une telle surenchère leur apparaît en rupture avec l'idéal de paix civile qui fait précisément leur attachement à la laïcité. Ce détournement contredit dans les faits la pondération que la jurisprudence a continuellement cherché à établir entre l'intangibilité des principes et la variabilité des circonstances. Le droit canon orthodoxe n'ignore pas ce pragmatisme supérieur qui ne relève pas de l'accommodation arbitraire mais du réalisme existentiel : c'est la notion d'« économie » qui, sans porter atteinte à l'intégrité du principe, vise son aménagement momentané pour en maintenir l'efficacité, avec pour but de favoriser le progrès du sujet auquel il s'applique. Je n'ai évidemment pas à juger de la qualité de vos travaux, mais à lire vos considérations sur la régulation du fait religieux au regard des « *structures qui assurent une mission d'accueil des enfants* », de « *l'entreprise privée* », ou des « *collectivités locales* », il me semble qu'une logique similaire préside à votre réflexion en ce qu'elle vise tout d'abord à assurer la laïcité tout en rassurant sur sa capacité à animer notre vivre-ensemble sur une base rationnelle.

Aussi, pour le dire avec le philosophe Régis Debray, qui était alors chargé d'un rapport d'Etat sur la réforme de l'enseignement du fait religieux à l'école demeurée malheureusement inaboutie, la meilleure définition me semble-t-elle que « *la laïcité n'est pas une option spirituelle parmi d'autres, elle est ce qui rend possible leur coexistence, car ce qui est commun en droit à tous les hommes doit avoir le pas sur ce qui les sépare en fait* ».

Toutefois, les fossés qui séparent les hommes n'ont-ils pas tendance à se creuser sous le poids d'une crise qui n'est pas moins morale qu'économique ? Une attitude de pure prudence peut-elle suffire face à l'urgence ? Je vous soumetts ce questionnement car je ne doute pas que vous le partagiez en quelque façon. Face aux extrêmes du communautarisme et du laïcisme, la République encourt en effet un autre risque, qui est celui de l'effacement des valeurs transcendantales qu'elle suppose et qui reposent sur une vision de la démocratie articulée au Bien commun, comme aime à le rappeler le ministre de l'Intérieur, Monsieur Manuel Valls, par ailleurs en charge des Cultes. Une société vivante ne peut en effet se résumer à la

gestion d'intérêts juxtaposés au gré des jeux d'opinion ou des manifestations d'activisme, voire des protestations minoritaires. Comment, dès lors, accorder une place aux religions dans le débat public tout en respectant la séparation des pouvoirs ainsi que l'impératif d'écarter les arguments d'autorité qui en est la condition ? L'expérience de Byzance, qui a été l'une des matrices de la conscience orthodoxe, n'est pas ici sans intérêt : le spirituel et le temporel y étaient distincts, mais pas disjoints car l'un et l'autre pouvoir étaient *in fine* jugés par le peuple sur leur aptitude à servir, chacun dans son ordre, une même humanité et donc, sur leur disposition à articuler ces services. Une ultime tentation apparaît ainsi, qui serait pour l'Etat de ne concevoir le fait religieux qu'au regard de son utilité sociale, d'en mobiliser les ressources mais d'en négliger les messages. Une telle attitude serait d'autant plus dommageable à l'heure où les révolutions des mœurs et des techniques perturbent les grands équilibres multiséculaires du vivre et du mourir, de la richesse et de la pauvreté, de la personne et de la communion des personnes. Certes, les religions constituées doivent toujours plus apprendre à traduire leurs convictions dans le langage de la raison commune mais, si elles y réussissent, leur témoignage de sagesse, longuement éprouvé et accumulé, peut alors dépasser les barrières confessionnelles pour s'adresser à toutes et à tous dans un souci partagé de la figure de l'homme. Je ne vois guère ce que la République y perdrait mais je sais en revanche qu'elle n'aurait rien à gagner à ce que des franges entières de la population finissent par se sentir exclues à cause d'une part maîtrisée de leur identité qui les isolerait néanmoins de la citoyenneté ordinaire. C'est justement parce qu'elle est politiquement indivisible que la laïcité ne saurait être, culturellement, un facteur artificiel de division.

Les modalités d'un tel dialogue restent à inventer. Peut-être revient-il à votre Observatoire d'en examiner la possibilité ainsi que la faisabilité afin de parachever la juste compréhension de la laïcité que promeut la France et dont elle a la mission d'illustrer l'universalité au sein d'une planète plus que jamais tourmentée. A savoir, pour citer en conclusion, comme je l'avais fait dans mon introduction, le Président Hollande : « *Une laïcité qui libère et qui protège* ».

Je vous remercie de votre attention.